

**CLASSEMENT**

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE  
BOBIGNY - TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

L'Officier du Ministère Public  
à

**Références à rappeler :**

Monsieur,

Par lettre vous avez appelé mon attention sur une infraction relevée sur une commune relevant de la compétence du Tribunal de Police d'Aubervilliers

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **AUBERVILLIERS(93300), i2 B, RUE ALFRED JARRY**, en date du **03/09/2017 à 00h00**, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de cette affaire, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai donné une suite favorable à votre requête et fait classer votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 24/04/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

